

Délibération n°06/2016 du Bureau de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » du 4 avril 2016
Avis sur le Programme d'aménagement d'ensemble « Les Vignes » à Saint Aubin de Médoc
(Bordeaux Métropole)

Etaient Présents : MME ARNAUD, ARNAULD, RABIC ; MM AMOUROUX, BEYRAUD, BOUCHON, JONCHERE, LEBAT, MAS, MIOSSEC, PLISSON, QUESSON, RENARD, TABONE.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Les Vignes » à Saint Aubin de Médoc porté par Bordeaux Métropole ;

Vu le courrier du SAGE Estuaire du 25 juin 2014 ;

Vu le courrier du SAGE Estuaire du 15 décembre 2015 ;

Considérant l'absence de prise en compte des courriers du SAGE Estuaire du 25 juin 2014 et du 15 décembre 2015 par le porteur de projet ;

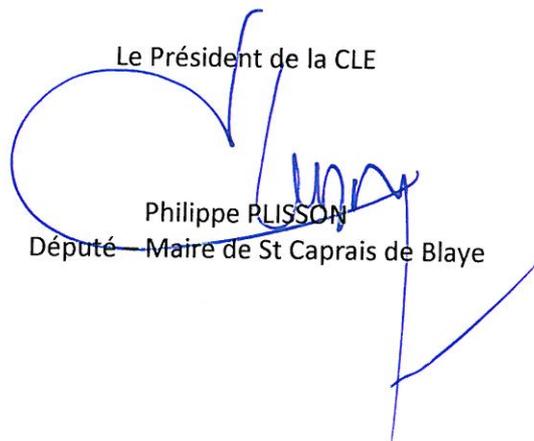
Considérant l'absence de délimitation des zones humides au sens des critères nationaux en vigueur (dont pédologie) au droit des travaux projetés qui ne permet pas de conclure quant à la présence ou l'absence de zones humides sur ces secteurs ;

Après en avoir débattu, il est décidé, à l'unanimité:

Article 1. de donner un avis d'incompatibilité et de non conformité du projet de programme d'aménagement d'ensemble « Les Vignes » à Saint-Aubin de Médoc (Bordeaux Métropole) au SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (disposition Zh5 et règle R2).

Article 2. de recommander à l'Etat (police de l'Eau) de demander au pétitionnaire concernant les zones humides :

- d'étudier, par une expertise pédologique, l'éventuelle présence de zones humides au droit des zones de travaux de recalibration des axes routiers ;
- et, le cas échéant, de mettre en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser en respectant les préconisations de la CLE en la matière.

Le Président de la CLE

Philippe PLISSON
Député - Maire de St Caprais de Blaye